

## **Budget 2016 des soins de santé : Le Conseil général de l'INAMI rejette la proposition gouvernementale**

**Réuni ce lundi, le Conseil général de l'INAMI a rejeté le budget 2016 des soins de santé tel que conçu par le Gouvernement fédéral.**

Le résultat des votes est de 10 voix « Pour » (5 voix représentant le Gouvernement et 5 pour les employeurs), 6 voix « Contre » (2 pour les Mutualités socialistes, 2 pour la FGTB et 2 pour la CSC) et 5 abstentions (1 pour le Président du Conseil général, 2 pour les Mutualités chrétiennes, 1 pour les Mutualités libres et 1 pour la CGSLB).

Pour Solidaris, représenté par son Secrétaire général, Jean-Pascal Labille, **ce projet de budget consistait à littéralement asphyxier la capacité des patients à bénéficier des soins dont ils auraient besoin.**

En conséquence, il était hors de question de souscrire à la proposition gouvernementale. En plus des 2,6 milliards d'euros d'économies imposées par la révision à la baisse de la norme de croissance, le gouvernement souhaitait que l'Assurance maladie fournisse un effort structurel supplémentaire de 285 millions d'euros. A cela, il ajoutait 336 millions d'euros d'économies réalisées en dehors de l'objectif budgétaire.

Au total, à l'horizon 2018, l'Assurance maladie aurait contribué à hauteur de **3,3 milliards €** à l'assainissement budgétaire et aux mesures de soutien aux entreprises prévues par le Gouvernement. La moitié des efforts imposés à la Sécurité sociale aurait ainsi reposé sur l'Assurance maladie.

Le cadre budgétaire tel qu'imaginé par le Gouvernement se serait directement répercuté sur les patients (via l'augmentation des tickets modérateurs) ou indirectement (via l'augmentation des suppléments découlant de l'augmentation des prestataires non-conventionnés et de l'aggravation du sous-financement hospitalier).

Pour Jean-Pascal Labille, « **il est de notre responsabilité d'envoyer un signal fort aux décideurs politiques. Il est urgent de développer une vision à long terme de la politique de santé basée sur des objectifs de santé concertés** ».

Si Solidaris se réjouit d'avoir contribué avec d'autres au rejet momentané d'économies qui se feraient aux dépens de la santé des citoyens, elle regrette néanmoins cette énième démonstration du manque de concertation entre le Gouvernement et les acteurs sectoriels.

Aussi, s'il revient à présent au Gouvernement seul de décider du cadre budgétaire pour les soins de santé en 2016, Jean-Pascal Labille invite l'Exécutif fédéral à saisir toute la portée du signal que les acteurs gestionnaires de l'INAMI lui envoient aujourd'hui. Il ne peut en effet avancer tête baissée dans une direction qui non seulement n'est pas soutenue mais surtout soutenable pour nos concitoyens.

**CONTACT PRESSE**

Claire Huysegoms, porte-parole de Solidaris, 0479616781,  
[claire.huysegoms@solidaris.be](mailto:claire.huysegoms@solidaris.be)